

COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE 24 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-quatre février à dix-huit heures trente,

A la salle de la Verchère à Charnay-lès-Mâcon

S'est réuni le Comité du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisirs des enfants,
En séance publique, sous la présidence de M. Philippe VALLET, Président.

Convocation du 16 février 2021.

Secrétaire de séance : Mme Laurine TEIXEIRA

Etaient présents :

Madame Aurore DUTARTRE	AZE
Madame Audrey JOVER	AZE
Madame Virginie CHEVALIER	CHARNAY-LES-MACON
Madame Claudine GAGNEAU	CHARNAY-LES-MACON
Mme Jennifer TROUILLET (suppléante)	DAVAYE
Madame Anne-Sophie FAURE	DAVAYE
Monsieur Philippe VALLET	HURIGNY
Monsieur Florent BEAUCHAMP	HURIGNY
Madame Michelle GRANGER	PERONNE
Madame Laurine TEIXEIRA	PERONNE
Madame Sylvie ZABBE	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Monsieur Philippe PETIT	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Monsieur Jean-Michel GUILBAUT	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Madame Maude DE OLIVEIRA	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Madame Christiane ROGIC	SANCE
Madame Nathalie DEVIDAL	SANCE
Madame Marie-Agnès TROUILLET (pouvoir de M. FERRO)	SOLUTRE-POUILLY
Madame Cécile REBILLARD	VERGISSON
Madame Monique BICA	VERGISSON

Etaient excusés :

Monsieur Vincent BERNIER (remplacé par Mme TROUILLET)	DAVAYE
Monsieur Gianni FERRO (A donné pouvoir à Mme TROUILLET)	SOLUTRE

Assistait :

Monsieur Daniel GAUGE, directeur du syndicat.

Rapport n°1 : Approbation du PV du 14/10/2020 et élection du secrétaire de séance du comité syndical

Le Président procède à l'appel des délégués et constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Comité à désigner en son sein le Secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

A l'unanimité du Comité, Madame Laurine TEIXEIRA est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 14 octobre 2020.

Le Président invite ensuite les délégués à adopter le Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 2020 et demande au Comité si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Débat et rapport des orientations budgétaires 2021

Le Président rappelle aux délégués que, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales et à la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le comité doit débattre des orientations budgétaires pour l'année 2021 et présenter un rapport, sur la base des données issues des réalisations 2020 et des prévisions budgétaires 2021.

Il propose, qu'à l'issue des débats, le comité syndical prenne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Rapport d'orientation budgétaire

I) Les résultats de l'exercice 2020

Le Président indique que ces résultats concordent avec ceux du compte de gestion transmis par la trésorerie.

Produits de fonctionnement et d'investissement 2020 : **328 082.77 €** (2019 : 338 423.53 €)

Charges de fonctionnement et d'investissement 2020 : **320 302.64 €** (2019 : 349 993.56 €)

Résultat de l'exercice 2020 : **+ 7 780.13 €** (2019 déficitaire de 11 570.03 €)

Résultat de clôture 2019 : **+ 41 520.56 €** (2018 : 53 090.59 €)

Résultat de clôture 2020 : **+ 49 300.69 €** (2019 : + 41 520.56 €)

II) Structure synthétique du budget 2020

CHARGES 2020		PRODUITS 2020	
Projets périscolaires	84 391 €	Participations communes SIGALE CPO	33 658 €
		Redevance commune extérieures	3 712 €
Stages extrascolaires	74 519 €	Familles stages	48 843 €
Action des mercredis	7 518 €	Familles mercredis	2 164 €
Salaires des permanents	109 397 €	Autres (atténuation de charges)	1 910 €
Indemnités élus	18 549 €	Participations des communes SIGALE	235 450 €
Frais généraux et de structures	23 140 €		
Dotation amortissement	2 346 €	Amortissement	2 346 €
Investissement	442 €		
Total	320 303 €	Total	328 083 €
Résultat de l'exercice 2020 (excédentaire)			7 780.13 €
Résultat de Clôture 2019			41 520.56 €
Résultat de clôture 2020			49 300.69 €

Le Président indique que le budget primitif 2020 prévoyait un exercice 2020 à l'équilibre, or, il sera excédentaire de 7 780 €. Cette différence s'explique par l'impact de la crise sanitaire sur certaines charges :

- Baisse des charges liées aux frais fixes : - 5 000 € malgré les augmentations annuelles de nombreux postes,
- Baisse des charges des projets périscolaires en et juin : - 7 000 €.
- Baisse du reste à charge des mercredis en mai-juin-juillet car fonctionnement à minima : - 2 000 €
- Baisse des indemnités de élus suite aux élections : - 1 500 €
- Augmentation du reste à charge des stages extrascolaire de l'été : + 9 000 €

III) L'exercice 2021 prévisionnel

Le Président rappelle que l'année 2021 sera la première complète avec une application de la modification statutaire du 30 janvier 2020, définissant des compétences obligatoires et optionnelles.

Les projections financières ci-après sont basées sur un exercice 2021 à l'équilibre afin de préserver, fin 2021, le résultat de clôture de 2020, à savoir 49 300.69 €.

Le Président présente l'exercice budgétaire prévisionnel 2021 en 4 parties :

- 1) L'exercice de la compétence obligatoire sur l'ensemble de l'année pour les 10 communes,
- 2-A) Le non-exercice des compétences optionnelles, accueils de loisirs et mercredis périscolaires,
- 2-B) L'exercice de la compétence périscolaire optionnelle « autour de l'école » sur le 1^{er} semestre 2021 pour 6 communes,
- 2-C) L'hypothèse de l'exercice de la compétence périscolaire optionnelle « autour de l'école » sur le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2021/2022, le nombre de communes adhérentes n'étant pas encore connu. L'hypothèse prévoit 5 communes adhérentes : Azé, Hurigny, Davayé, Sancé, Vergisson.

Structure synthétique prévisionnelle du budget primitif 2021 (partie obligatoire et optionnelle)

CHARGES 2021		PRODUITS 2021	
1) Charges et produits liés à l'exercice de la compétence obligatoire sur l'année			
Stages extrascolaires sur 14 semaines	93 000 €	Recettes familles pour les stages	75 000 €
Salaires TCC des permanents	110 000 €	Autres	2 000 €
Indemnités élus	20 000 €	Contributions obligatoires des 10 communes	169 000 €
Frais fixes et structures	23 000 €		
Dotation amortissement	1 132 €	Amortissement	1 132 €
Sous total 1	247 132 €	Sous total 1	247 132 €
2) Charges et produits liés à l'exercice des compétences optionnelles			
2-A) Accueils de loisirs et mercredis périscolaire			
Gestion des accueils de loisirs	0	Produits liés à l'action (communes, familles, CAF...)	0
Mercredis périscolaires	0	Produits liés à l'action (communes, familles...)	0
Sous-total 2	0	Sous-total 2	0
2-B) Périscolaire 1 ^{er} semestre 2021			
Périscolaire autour de l'école de janvier à juillet (6 communes)	53 100 €	Contributions des communes avec CPO	51 000 €

		Participation des communes extérieures (Saint Gengoux)	2 100 €
Sous total 3	53 100 €	Sous total 3	53 100 €
2-C) Hypothèse périscolaire septembre-décembre 2021			
HYPOTHESE du périscolaire autour de l'école de septembre à décembre (5 communes)	22 920 €	Hypothèse des contributions des communes avec CPO	21 460 €
		Hypothèse des communes extérieures (Saint Gengoux)	1 460 €
Sous total 4	22 920 €	Sous total 4	22 920 €
Total 1+2+3+4 (avec la réserve du TPS septembre-décembre)			
	323 152 €		323 152 €
Projection du résultat prévisionnel de l'exercice 2021			0 €
Ajouté au résultat de clôture de 2020			49 300.69 €
Résultat prévisionnel de clôture 2021			49 300.69 €

Le Président indique que, par rapport à cette présentation prévisionnelle, des questions et orientations doivent être débattues, dans l'objet de préparer le vote du budget primitif 2021 :

- **L'adhésion à la compétence périscolaire optionnelle « autour de l'école » pour l'année scolaire 2021/2022**

Le Président fait un point de situation sur les adhésions à cette compétence, tout au moins sur l'état d'avancée de la réflexion à ce sujet et rappelle également le mode opératoire qui détermine le volume horaire hebdomadaire périscolaire utilisable par les communes, ou RPI, pour l'année scolaire 2021/2022 :

Communes ou RPI	Nbre d'enfants scolarisés au 1/1/2021	Cadre scolaire	Volume horaire hebdomadaire périscolaire maximum utilisable pour l'année scolaire septembre 2021 - juillet 2022
Nombre d'enfants* 2.5 si cadre scolaire 4 j (ou *5 si cadre scolaire 4.5 j) /36 arrondi entier sup			
AZE	161 (avec St Gengoux)	4 jours	12 heures (Actuellement droit 11 heures. Utilisation 11 heures)
CHARNAY	605	4 jours	43 heures (Actuellement droit 42 heures. Utilisation 29 heures)
HURIGNY	163	4.5 jours	23 heures (Actuellement droit 22 heures. Utilisation 22 heures)
RPI DAVAYE VERGISSON	89	4 jours	7 heures (Actuellement droit 6 heures. Utilisation 6 heures)
SAINT MARTIN BELLE ROCHE	138	4 jours	10 heures (La commune n'adhère pas actuellement à la compétence)
SANCE	204	4 jours	15 heures (Actuellement droit 16 heures. Utilisation 16 heures)
SOLUTRE	61 (avec Fuissé)	4 jours	5 heures (La commune n'adhère pas actuellement à la compétence)
RPI PERONNE SAINT MAURICE	128	4 jours	9 heures (Les communes n'adhèrent pas à la compétence)

Les communes qui ont fait savoir, ou délibéré pour l'adhésion à la Compétente périscolaire optionnelle pour l'année scolaire 2021/2022 sont : Azé, Davayé, Hurigny, Sancé et Vergisson.

Les communes qui ont fait savoir, ou délibéré contre l'adhésion à cette compétence : Saint Martin Belle Roche, Charnay-lès-Mâcon et Péronne.

Les communes pour lesquelles le syndicat n'a pas eu d'informations à ce jour : Saint Maurice de Satonnay, mais étant en RPI avec Péronne, la commune ne pourra adhérer. Solutré ne devrait pas adhérer.

- **Tarifification des programmations extrascolaires :**

Le Président rappelle que chaque année le comité se prononce sur l'évolution de la grille de tarification des stages extrascolaires. Compte tenu de la période sanitaire actuelle et des difficultés par de nombreuses familles, le comité ne souhaite pas augmenter les prix des stages.

- **Les mercredis périscolaires :**

Le Président rappelle que cette action, arrêtée en juin 2020 peut être remise en place si les communes ayant optée pour la compétence périscolaire optionnelle le souhaitent. Les délégués des communes concernées ne souhaitent pas remettre en œuvre cette action.

Aucune autre question n'est soumise au débat par les délégués

Le Président, au regard des éléments présentés et à l'appui des documents distribués en séance, invite le comité à consulter le détail prévisionnel des participations financières et des nouveaux taux 2021 des communes.

Mme CHEVALIER, vice-présidente du syndicat et déléguée de la commune de Charnay, indique que sa commune n'adhérera pas à la compétence périscolaire optionnelle pour la prochaine année scolaire en raison d'un coût trop élevé par rapport à l'utilisation des familles et d'un mode de gestion inadapté. Elle indique que la délibération sera prise lors du conseil municipal du 29 mars 2021.

Mme REBILLARD, déléguée de la commune de VERGISSON, souhaite des explications sur la baisse, en 2021 et 2022, des contributions obligatoires par rapport à 2020. 2021 étant la première année complète d'application des nouveaux statuts définissant compétences optionnelles et compétences obligatoires alors que 2020 était une année de transition, ou le 1^{er} semestre relevait de l'ancien fonctionnement et le second du nouveau fonctionnement.

Les délégués de la commune de Saint Martin belle Roche s'étonnent du montant très élevé d'attribution de compensation reversé par la MBA à leur commune par rapport aux autres communes, puisqu'il est même très supérieur à celui d'une commune comme Charnay. Ce montant est issu de la comptabilité de la commune et quasi constant depuis au moins 2013.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement sur les orientations budgétaires 2021 explicitées par le Président,

AUTORISE le Président à préparer le budget primitif 2021 en ce sens.

DIT avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2021, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales,

Rapport n°3 : Programmation extrascolaire hiver 2021

Le Président invite le directeur à procéder au bilan de la programmation extrascolaire de l'hiver 2021.

Accessible aux enfants de 5 à 14 ans, cette session « hiver 2021 » s'est déroulée du 8 au 19 février 2021, soit 10 jours de fonctionnement, sur 2 semaines. 15 stages ont été mis en place avec une capacité d'accueil initiale de 276 places.

La programmation a recueilli 186 inscriptions, soit un taux de remplissage par rapport à la capacité d'accueil initiale de 68% et de 87 % par rapport à la capacité effective.

Contrairement à l'habitude, on constate un déséquilibre de fréquentation entre les 2 semaines :

- Semaine 1 : 70 inscriptions pour 96 places. Taux de remplissage 73 %
- Semaine 2 : 116 inscriptions sur les 120 places. Taux de remplissage de 97 %.

Ce déséquilibre peut s'expliquer car notre zone était la seule en vacances sur la première semaine et 2 stages annulés sur la 1^{ère} semaine, contre 1 seul en seconde semaine.

3 stages ont dû être annulés dans le cadre de l'interdiction des sports en intérieur pour les mineurs (Bowling, multisports et Escalade). Un autre (boxe et laser game) prévu en intérieur, a été modifié en laser game en extérieur.

8 stages complets sur les 12 qui ont fonctionné.

La fréquentation des 15 stages proposés :

Stage de ...	Nombre d'inscrip	Proposé ... fois	Dont ... X fois à ...% de remplissage				Annulé ... fois
			100%	Entre 75 et 99%	Entre 50 et 74%	- de 50% (réajusté)	
PONEY	24	2	2				
MOTO	24	2	2				
DANSES DU MONDE	11	1				1	
LASER GAME (Boxe laser)	24	1	1				
CONTES	10	1		1			
MAGIE ET CLOWN	13	1			1		
ASTRONOMIE	12	1	1				
TIR A L'ARC ET JEUX EN FOLIE	24	1	1				
FESTIVAL D'ARTS PLASTIQUES	44	2	1	1			
ESCALADE	0	1					1
BOWLING	0	1					1
MULTISPORTS	0	1					1
15 stages ≠ et 22 activités ≠	186	15	8	2	1	1	3

☞ A titre de comparaison, quelques statistiques des 16 dernières programmations d'hiver :

HIVER	Nombre de places	INSCRIPTIONS			ENFANTS DIFFERENTS			Taux rempl.
		Total	Sigale	Extérieur	Total	Sigale	Extérieur	
2021	276	186	163 (88%)	23 (12%)	157	136 (85%)	21 (15%)	87%
2020	246	211	192 (91%)	19 (9%)	186	168 (90%)	18 (10%)	95%
2019	244	177	154(87%)	23 (13%)	160	138 (86%)	22 (14%)	85%
2018	216	165	144 (87%)	21 (13%)	157	136 (84%)	21 (16%)	86%
2017	236	154	123 (80%)	31 (20%)	145	117 (81%)	28 (19%)	90%
2016	220	144	137 (95%)	7 (5%)	129	122 (95%)	7 (5%)	84%
2015	268	156	150 (90%)	16 (10%)	145	130 (90%)	15	86%
2014	296	193	166 (86%)	27 (14%)	177	152 (86%)	25	80%
2013	280	176	148 (84%)	28	166	139 (84%)	27	78%
2012	314	189	157 (83%)	32	174	145 (84%)	29	79%
2011	344	259	208 (80%)	51	235	188 (80%)	47	84%
2010	356	275	224 (81%)	51	240	196 (82%)	44	88%

2009	344	267	213 (80%)	54	231	181 (78%)	50	81%
2008	321	263	215 (82%)	48	229	182 (79%)	47	93%
2007	307	250	190 (76%)	60	228			86%
2006	285	209	126 (60%)	83	124			84%

Configuration moyenne d'un stage « hiver 2021 » :

- Durée moyenne : 4.27 demi-journées
- Prix moyen SIGALE : 40.52 et 81.04 € pour les extérieurs
- Coût moyen d'une demi-journée : 9.50 € (SIGALE) et 19.00 € (extérieurs)
- Capacité d'accueil initiale moyenne d'un stage : 17.25 enfants encadrés par 1.73 éducateurs
- Remplissage effectif moyen d'un stage : 15.5 enfants encadré par 1.67 éducateurs
- Donc un ratio effectif d'encadrement de 9.3 enfants pour 1 éducateur

A titre comparatif, quelques éléments de configuration de stage sur les 11 dernières années :

Session	Durée moyenne d'1 stage (en ½ journée)	Prix moyen d'une ½ journée de stage (en €)	Prix moyen d'un stage Sigale (en €)	Taux d'encad. : Nombre d'enfant par éducateur
Hiver 2021	4.23	9.5	40.52	1 pour 9.3
Automne 2020	4.31	9.77	42.12	1 pour 9.88
Été 2020	5 ou 10	9.12 ou 20.52	45.60 ou 102.60	1 pour 6.5
Printemps 2020	Annulation COVID 19			
Hiver 2020	4.5	10.93	49.00	1 pour 10
Automne 2019	4.6	10.23	47.00	1 pour 9.81
Été 2019	5.3	9.95	52.75	1 pour 10.2
Printemps 2019	4.65	10.55	49.08	1 pour 9.2
Hiver 2019	5.20	10.25	53.30	1 pour 8.85
Automne 2018	4.64	10.07	46.74	1 pour 10.9
Été 2018	5	10.02	49.88	1 pour 10.7
Printemps 2018	4.47	10.56	47.17	1 pour 9.59
Hiver 2018	4.80	10.09	48.26	1 pour 10.3
Automne 2017	4.07	9.43	38.35	1 pour 10.7
Été 2017	4.17	10.13	42.23	1 pour 10
Printemps 2017	4.14	9.02	37.36	1 pour 10.2
Hiver 2017	4.46	8.68	38.73	1 pour 9.06
Automne 2016	4.30	9.22	39.66	1 pour 9.8
Été 2016	4.60	8.52	39.16	1 pour 10.4
Printemps 2016	4.75	9.04	42.93	1 pour 9.1
Hiver 2016	4.50	8.44	37.97	1 pour 8.47
Automne 2015	4.75	8.82	41.91	1 pour 8
Été 2015	4.89	8.42	41.20	1 pour 9
Printemps 2015	3.83	9.00	34.54	1 pour 8.81
Hiver 2015	4.67	8.79	41.04	1 pour 10.2
Automne 2014	4.31	10.02	43.19	1 pour 8.28
Été 2014	4.94	9.46	41.67	1 pour 7.45
Printemps 2014	3.64	8.99	32.70	1 pour 9.78
Hiver 2014	4.71	8.83	41.54	1 pour 7.74
Automne 2013	4.18	10.34	43.18	1 pour 8.25
Été 2013	4.82	9.00	43.86	1 pour 7.62
Printemps 2013	4.11	8.63	35.44	1 pour 7.85
Hiver 2013	4.67	8.17	38.15	1 pour 7.70

S.I.G.A.L.E

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

Automne 2012	3.95	10.19	40.27	1 pour 7.45
Eté 2012	4.53	10.34	46.84	1 pour 6.43
Printemps 2012	3.48	10.48	36.45	1 pour 6.45
Hiver 2012	4.18	9.68	40.50	1 pour 7.00
Automne 2011	4.18	10.79	44.08	1 pour 5.60
Eté 2011	4.24	10.10	42.90	1 pour 6.40
Printemps 2011	3.51	10.50	37.20	1 pour 7.20
Hiver 2011	4.08	8.78	35.85	1 pour 7.39

Mixité :

Sur les 186 inscriptions, on dénombre 86 inscriptions de filles (46 %) et 100 inscriptions de garçons (54 %). Sur les 157 enfants différents inscrits, on dénombre 70 filles (45 %) et 87 garçons (55 %).

Détail des inscriptions par catégorie d'âge et nombre de stages accessibles :

Enfants âgés entre :	Nombre D'inscriptions	% des inscriptions	Nombre d'enfants différents	% des inscrits	Moyenne de stage enfant	Nombre de stages accessibles
5 et 6 ans	19	10.21	18	11.46	1.05	9
6 et 7 ans	27	14.52	23	14.65	1.17	10
7 et 8 ans	36	19.35	30	19.10	1.20	12
8 et 9 ans	34	18.28	25	15.92	1.36	15
9 et 10 ans	31	16.67	27	17.20	1.15	12
10 et 11 ans	17	9.14	14	8.92	1.21	12
11 et 12 ans	11	5.91	9	5.73	1.22	12
12 et 13 ans	6	3.23	6	3.82	1	6
13 et 14 ans	5	2.69	5	3.18	1	5
14 et 15 ans	0	0	0	0	0	5
15 et 16 ans	0	0	0	0	0	0
Total	186	100	157	100	1.18	Sur les 15

Détail des 186 inscriptions sur les 21 communes de provenance, par ordre décroissant et nombre d'enfants différents :

Communes	Nombre d'inscriptions	% du Total des insc.	% des insc. SIGALE	Nombre D'enfants ≠	Moyenne de stage /enfant
CHARNAY	70	37.63	43	61	1.15
HURIGNY	29	15.59	17.8	23	1.26
ST-MARTIN BR	17	9.14	10.4	15	1.13
SANCE	15	8.06	9.20	13	1.15
DAVAYE	10	5.38	6.13	7	1.43
AZE	8	4.30	4.90	6	1.33
SOLUTRE	5	2.69	3.06	3	1.66
ST-MAURICE DS	4	2.15	2.45	4	1
PERONNE	3	1.61	1.84	3	1
VERGISSON	2	1.07	1.22	1	2
TOTAL SIGALE	163	87.63	100	136	1.20
EXTERIEURES*	23	12.37		21	1.1
TOTAL	186	100		157	1.18

Le détail des 23 inscriptions provenant des 11 communes extérieures :

BUSSIÈRES	1	IGE	2	SENOZAN	3
CHASSELAS	1	LA SALLE	1	VERZE	1
CLESSE	2	MACON	7	VINZELLES	1
FUISSE	3	PRISSE	1		

Le résultat financier (provisoire) laisse apparaître un solde négatif de 3 604 € € pour la session. Avec 7 440 € de produits et 11 044 € de charges, le taux de couverture serait de 68 %.

A titre comparatif, les résultats des sessions précédentes avec des éléments financiers, d'encadrement et de fréquentation :

Sessions	Charges (en €)	Produits (en €)	Résultat négatif (en €)	Taux de couv	Taux de remp.	Nombre inscriptions (% SIG)	Aide ou perte / inscription	Taux d'encadrement
Hiver 2021 (2s)	11 044	7 440	3 604	68 %	87%	186 (88%)	19.37 €	1 pour 9.3
Automne 2020 (2s)	13 321	11 153	2 168	84 %	99%	257 (89%)	8.43 €	1 pour 9.88
ETE 2020 (6 s)	47 341	28 436	18 905	60 %	78%	561 (80%)	33.70 €	1 pour 6.5
Printemps 2020	Annulation COVID 19							
Hiver 2020 (10 j)	11 471	9 912	1 559	87%	95%	211 (91%)	7.39 €	1 pour 10
Automne 2019	13 178	10 243	2 935	78%	93%	206 (90%)	14.24€	1 pour 9.81
Été 2019 (7 s)	44 730	38 353	6 377	86%	93%	656 (78%)	9.72€	1 pour 10.2
Printemps 2019 (9 j)	15 760	11 992	3 768	76%	85%	239 (87%)	13.52€	1 pour 9.2
Hiver 2019 (10 j)	12 413	9 126	3 287	74%	85%	177 (87%)	18.57€	1 pour 8.9
Automne 2018 (8j)	9 876	8 645	1 231	87.5	97%	186 (86%)	6.62 €	1 pour 10.9
Été 2018 (7s)	43 726	34 838	8 888	80%	89%	636 (79%)	13.98 €	1 pour 10.7
Printemps 2018	14 197	10 630	3 567	75	80%	211 (80%)	16.90 €	1 pour 9.59
Hiver 2018	10 728	7 954	2 774	75%	85%	165 (87%)	16.81 €	1 pour 10.3
Automne 2017 (2s)	8 842	6 694	2 148	76%	85%	182 (91%)	11.80 €	1 pour 10.7
Été 2017 (7s)	35 449	27 804	7 645	79%	87%	609 (79%)	12.55 €	1 pour 10
Printemps 2017 (2s)	9 384	6 174	3 210	66%	86%	175 (89%)	18.34 €	1 pour 10.2
Hiver 2017 (2s)	7 712	5 783	1 929	75%	90%	154 (80%)	12.53 €	1 pour 9.06
Automne 2016 (1s)	5 299	3 638	1 661	69%	86%	92 (91%)	18.05 €	1 pour 9.8
Été 2016 (7s)	36 023	26 511	9 512	74%	84%	605 (75%)	15.72 €	1 pour 10.4
Printemps 2016	12 354	9 804	2 550	80%	90%	219 (82%)	11.64 €	1 pour 9.04
Hiver 2016	8 325	4 827	3 498	58%	84%	144 (95%)	24.29 €	1 pour 8.4
Automne 2015 (2s)	11 266	7 700	3 566	69%	85%	180 (82%)	19.81 €	1 pour 8
Été 2015 (8 S)	47 241	34 146	13 095	73%	88%	772 (79%)	16.96 €	1 pour 9
Printemps 2015	6 356	4 814	1 542	76%	96%	141 (93%)	10.93 €	1 pour 8.81
Hiver 2015	9 541	6 415	3 126	67%	86%	156 (90%)	20.03 €	1 pour 10.2
Automne 2014 (2s)	11 366	7 831	3 535	69%	93%	191 (91%)	18.50 €	1 pour 8.24
Été 2014 (4s)	25 433	18 450	6 983	73%	90%	387 (82%)	18.04 €	1 pour 7.45
Printemps 2014	6 657	4 700	1 957	71%	99%	158 (95%)	12.39 €	1 pour 9.78
Hiver 2014	11 344	7030	4 314	62%	80%	193 (86%)	22.35 €	1 pour 7.74
Automne 2013 (2s)	10 783	7 919	2 864	73%	93%	198 (82%)	14.47 €	1 pour 8.25
Été 2013 (7s)	36 946	24 778	12 168	67%	91%	531 (82%)	22.91 €	1 pour 7.62
Printemps 2013	11 437	7 952	3 485	70%	88%	227 (89%)	15.35 €	1 pour 7.85
Hiver 2013	11 503	6 695	4 808	59%	78%	176 (85%)	27.31 €	1 pour 7.70
Automne 2012 (2s)	12 689	8 761	3 928	69%	86%	216 (82%)	18.18 €	1 pour 7.45
Été 2012 (8s)	38 013	30 272	7 741	80%	87%	572 (80%)	13.53 €	1 pour 6.43
Printemps 2012	12 169	8 428	3 741	70 %	79 %	226 (88%)	16.55 €	1 pour 6.45
Hiver 2012	11 307	8 030	3 277	71 %	79 %	189 (83%)	17.33 €	1 pour 7.00
Automne 2011 (1s)	7758	5 379	2 379	69 %	81 %	123 (90%)	19.34 €	1 pour 5.60
Été 2011 (8s)	40 557	29 987	10 570	74 %	90 %	664 (85%)	15.91 €	1 pour 6.40
Printemps 2011	14 712	10 973	3 739	75 %	86 %	273 (80%)	13.69 €	1 pour 7.20
Hiver 2011	14 093	9 814	4 279	70 %	84 %	259 (80%)	16.51 €	1 pour 7.39

Observations générales : Une très bonne session d'hiver

Une très bonne fréquentation, puisqu'avec 186 inscriptions malgré 3 stages annulés, l'affluence est parmi les meilleures des 10 dernières années. Si les stages en question, souvent très sollicités, avaient été maintenus on peut imaginer que la fréquentation eût été record.

Le taux de remplissage de 86 % et le taux de couverture de 73 % sont bons également.

Beaucoup d'aménagements organisationnels suite aux annulations et modifications de stages, notamment en termes de transports des enfants et de changement de stages, mais fort heureusement aucun cas contact ou positifs COVID 19 à déplorer, contrairement aux dernières vacances d'automne. La météo a, de plus, été clémente avec nous, surtout en 2^{ème} semaine.

Les retours en termes de satisfaction des stagiaires, des familles et des intervenants sont très bons.

Le problème de la diversification des locaux utilisables va se poser très rapidement avec acuité, suite à la décision de la commune de Charnay de ne plus mettre les locaux et infrastructures charnaysiens à disposition du SIGALE pour les stages.

Rapport n°4 : Réunion des maires du syndicat

Avant d'évoquer cette prochaine réunion, le Président souhaite préalablement informer les délégués de la teneur de la réunion du 1^{er} février dernier en mairie de Charnay-lès-Mâcon et de son corollaire, le courrier de Mme ROBIN en date du 8 février.

Il rappelle que, pour lui, cette réunion était une seconde réunion de travail avec la commune de Charnay, après celle du 15 décembre 2020, suite à la demande faite au syndicat par Mmes CHEVALIER, adjointe au maire, et COQUARD, responsable du service enfance jeunesse de la commune, d'étudier la gestion par le syndicat de l'accueil de loisirs de Charnay.

Compte tenu du gros travail réalisé par les services du syndicat depuis début décembre 2020, le Président déplore vivement qu'à aucun moment ce point n'ait été abordé, si ce n'est pour signifier que la commune n'adhérerait à aucune des compétences optionnelles.

Concernant la réunion des maires du syndicat souhaitée par Mme ROBIN, elle aura lieu le 9 mars prochain, les délégués y sont invités.

Mme ROBIN souhaite une modification du mode de calcul des contributions des communes au syndicat, le mode actuel lui paraissant contestable et pas significatif de la richesse des communes. Elle a évoqué, comme critères plus pertinents, la population, le potentiel fiscal et surtout le potentiel financier des communes.

Le Président indique que ce dossier a été maintes fois étudié avant que la solution actuelle, contributions calculées sur les produits perçus N-1 conjugués aux compétences obligatoires et optionnelles, semble convenir à l'ensemble des communes. Il précise que le dossier peut être réouvert une nouvelle fois.

Mme ROBIN conteste la gouvernance et la représentativité des communes au syndicat où chacune dispose de 2 délégués. Elle souhaite que soit pris en compte les écarts en termes de population et de participation financière.

Le Président laisse imaginer aux délégués le nombre de représentants charnaysiens au comité si un de ces critères devait être retenu, dans la mesure où la commune de Charnay représente environ 45 % de la population du syndicat et des contributions.

Le Président indique et déplore que Mme ROBIN mette un terme à la mise à disposition gratuite des locaux communaux pour les stages du SIGALE, un principe acté et accepté par tous depuis de nombreuses années.

Mme ROBIN estime également que le niveau des salaires des permanents du syndicat sont élevés.

Le Président indique que les salaires des agents du SIGALE sont comparables à ceux d'autres établissements publics et amplement mérités au regard de leur implication et de leur investissement.

Mme ROBIN estime enfin que la non-affectation des frais fixes du syndicat sur les compétences optionnelles est irrégulière. Le Président indique que c'est une décision du bureau du 9/12/20.

Le Président indique également au comité que Mme ROBIN lui a indiqué, lors de ladite réunion, vouloir entamer une procédure de retrait du syndicat auprès de la Préfecture.

Concernant la réunion des maires du 9 mars prochain, le Président indique que l'ensemble des maires seront présents, à l'exception de ceux des communes de Solutré et d'Azé qui seront représentés par leur 1^{er} adjoint et que les délégués y sont cordialement invités.

Après une présentation rapide des actions et du fonctionnement, M. JONDET, Maire de la commune de SANCE, conduira les débats entre les Maires.

Mmes GAGNEAU et CHEVALIER, déléguées de la commune de Charnay, estiment que, dans un contexte post électoral, il est normal que les nouvelles équipes évaluent l'efficacité des politiques publiques, cherchent à savoir si les services rendus sont à la hauteur des coûts et que le syndicat prenne en compte les orientations voulues par les nouvelles équipes.

D'autre part, la commune de Charnay a décidé de geler toutes les mises à disposition de locaux communaux pour le SIGALE car elle va faire face à une forte augmentation des effectifs scolaires et que sa priorité est de trouver des espaces et des locaux.

Rapport n°5 : Mise à disposition des locaux communaux

Suite à la décision de la commune de Charnay-lès-Mâcon de ne plus mettre à disposition du syndicat ses locaux et infrastructures pour les stages extrascolaires, le Président sollicite les délégués afin d'identifier l'ensemble des locaux, ou infrastructures communales, pouvant accueillir les stages, à compter des prochaines vacances de printemps.

Les délégués confirment les utilisations possibles des locaux suivants :

- Pour la commune d'Azé : les 2 salles de la salle des fêtes et la halle,
- Pour la commune de Davayé : pas de possibilités actuellement si ce n'est le terrain de boules en extérieur,
- Pour la commune d'Hurigny : les 3 salles de la salle des sports, le parking de l'école et une partie du Tinailler du château,
- Pour la commune de Péronne : la salle des fêtes lorsque que les travaux seront terminés, peut-être à partir de cet été
- Pour la commune de Saint Martin Belle Roche : pas de possibilité
- Pour la commune de Saint Maurice de Satonnay : la salle des fêtes
- Pour la commune de Sancé : le château en été
- Pour la commune de Solutré : la salle des fêtes, les salles et cour de la garderie, la salle d'évolution et la cour de l'école maternelle et une salle de la mairie
- Pour la commune de Vergisson : la salle des fêtes

Le Président remercie les communes pour ces mises en disposition

Rapport n°6 : Demande de la commune d'IGE

Le Président informe le comité avoir été sollicité par la commune d'IGE afin d'étudier les modalités de son adhésion au syndicat. Les explications et les simulations financières ont été transmises aux élus et un rendez-vous sera fixé prochainement dans l'objet d'évoquer la procédure d'extension du périmètre syndical.

Dans ce cadre, le Président demande aux membres du comité leur accord pour considérer les enfants d'IGE comme « prioritaires » lors des prochaines vacances de printemps. Ces enfants bénéficieraient ainsi, comme ceux des 10 communes du syndicat, de la priorité temporaire d'inscription et du prix « SIGALE ». De plus, si la commune l'accepte, un ou plusieurs stages pourraient se dérouler à IGE.

Ces conditions permettraient ainsi au conseil municipal de la commune de se prononcer au regard d'un indicateur fiable de fréquentation de nos stages.

Hormis les Déléguées de la commune de Charnay-lès-Mâcon, qui auraient souhaité que la commune d'IGE prenne en charge la différence de prix entre les deux tarifs, SIGALE et extérieur, pour les enfants d'IGE, l'ensemble des délégués souscrit à la proposition du président en indiquant que l'adhésion de nouvelles communes est un moyen de mutualisation des coûts.

Rapport n°7 : Décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales

Le Président indique qu'il a contracté auprès de la société SVP information décisionnelle dont l'objet est l'accompagnement d'experts pour les collectivités et établissements publics. Le coût est de 210 € HT mensuel.

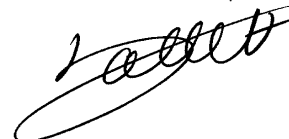
Rapport n°8 : Questions diverses

Le prochain comité syndical portant vote du budget primitif 2021 est fixé au mercredi 31 mars 2021, à 18h30 en mairie de VERGISSON.

Une nouvelle commission « gestion des accueils de loisirs » sera programmer prochainement afin de poursuivre les travaux et d'être en capacité de faire des propositions précises à une commune qui souhaiterait confier au syndicat la gestion de son accueil, le cas échéant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président,



Philippe VALLET